

Neuchâtel en bref...

Renouer le dialogue

Le comité cantonal a reçu en ce début d'année deux invités de marque afin de «renouer un dialogue constructif avec le DECS¹». Jean-Claude Marguet est venu présenter l'organigramme du SEO² et a répondu aux (nombreuses) questions des membres du comité. **Jacques-André Maire** s'est également livré à cet exercice et a expliqué sa nouvelle fonction de «conseiller stratégique». Le but est de rechercher des «synergies» entre son mandat de conseiller national et la direction du Département dans les dossiers qui concernent la formation. Il a tenu à préciser qu'il est venu «à titre personnel» et qu'il n'est pas «porte-parole, ni dans un sens ni dans l'autre».



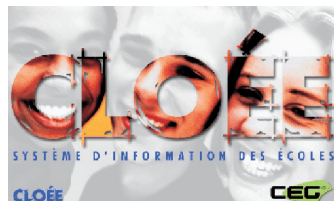
Les membres peuvent consulter les PV sur le site pour connaître la teneur des discussions menées. (sl)

Après la pluie

Si l'on a toujours voulu manifester la plus parfaite considération pour les personnes

évoquées dans ces pages, nous nous faisons un devoir de relever les actes et paroles de ces mêmes personnes quand elles agissent dans le cadre de leur fonction si ces actes et paroles nous interrogent, nous interpellent ou nous indignent. Nous nous faisons en effet une haute idée de l'Ecole publique et pensons la servir loyalement en demandant à chacun de ses acteurs la même rigueur que nous exigeons de nous-mêmes (au moins...). Cependant, comme nous ne voulons pas laisser nos lecteurs et que plusieurs personnes nous ont également gentiment proposé de «passer à autre chose», nous éviterons désormais de parler du Chef. (sl)

L'informatique, ça rend service. Quand ça marche...



A ce jour, CLOEE³ ne semble fonctionner à la satisfaction des utilisateurs dans aucun centre scolaire... L'interface est un peu brutale et les bugs semblent se multiplier. Le système déplace notamment de lui-même des absences du vendredi au samedi... Des demandes d'amélioration

sont faites. Elles sont traitées par un groupe de pilotage qui mandate ensuite le Centre électronique de gestion (CEG) pour les réaliser. Ces prestations étant facturées, on peut se demander si tout le monde a vraiment intérêt à ce que le système fonctionne... Outre l'utilisation, on peut également questionner l'utilité de la chose. Vaut-il vraiment la peine de saisir les absences dans une base de données centralisée si les données ainsi collectées ne sont pas exploitées à d'autres fins que le traditionnel contrôle de la fréquentation, parfaitement réalisé à l'aide du PC⁴ jusqu'à aujourd'hui? Finalement, il apparaît que dans certaines écoles ce sont les enseignants qui remplissent les grilles alors que dans d'autres cette tâche est confiée au personnel administratif. Les pratiques ne sont pas unifiées, l'outil est malfichu, les procédures de remédiation peu incitatives... Que demander de plus? Puissent toutes les Chloés du monde nous pardonner un jour! (sl)

Bonne nouvelle

Les délégués des syndicats ont intégré le Comité de pilotage HarmoS. (sl)



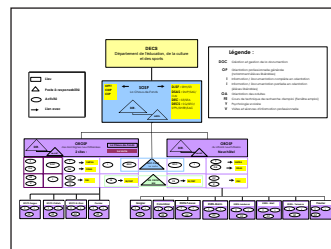
Encore une bibliothèque électronique!

Les médiathèques de la HEP-BEJUNE proposent désormais un bouquet de liens pointant sur des ressources en ligne choisies et analysées par les bibliothécaires. Ces liens sont organisés selon plusieurs thèmes en lien avec l'enseignement.

www.hep-bejune.ch/mediatheques/bibe (com/réd)

Ça n'arrête plus...

Le Comité cantonal a reçu le rapport intermédiaire sur la réorganisation du service de l'orientation scolaire et professionnelle⁵, mis en consultation jusqu'au 1er mars. Outre les services concernés, les entités consultées étaient la Chambre du commerce et l'Union syndicale. A notre demande, le Chef a bien voulu nous y associer également. A suivre. (sl)



¹ Département de l'éducation, de la culture et des sports

² Service de l'enseignement obligatoire

³ «CLOEE, anagramme de Ecole, est le système d'information des écoles du canton de Neuchâtel. (...) Ce logiciel est développé et maintenu depuis 1997 par le Centre Electronique de Gestion de la Ville de Neuchâtel.» www.rpn.ch

⁴ Papier-crayon

⁵ Document en ligne sur www.saen.ch → L'Educateur → Compléments.

A l'heure où la crise fragilise le tissu social et la vigueur économique du canton de Neuchâtel, où chaque relocalisation d'un service public dans une ville du Haut ou dans celle du Bas fait polémique et où les critiques s'accumulent contre la construction d'une liaison ferroviaire rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la question suivante mérite d'être posée: la création d'une nouvelle ville au cœur de l'arc jurassien, originale et emblématique de toute la région, avec une partie au bord du lac et l'autre moitié à mille mètres d'altitude, est-elle la clé principale de l'avenir de l'arc jurassien?

Ci-dessous, l'éclairage magistral de M. Frédéric Chiffelle, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, dont j'ai eu l'immense privilège de suivre l'enseignement en Géographie humaine lors de mon passage à l'alma mater.

Dynamique urbaine et arc jurassien

► Le canton a besoin d'un pôle urbain aussi fort que possible et toute collaboration-synergie entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est non seulement souhaitable mais indispensable et ceci dans tous les domaines (transports, équipements, services, hôpitaux, formation, culture, etc.). Cette collaboration doit tenir compte des bassins de population polarisée, 100 000-120 000 habitants pour l'agglomération de Neuchâtel, 50 000-60 000 habitants pour La Chaux-de-Fonds, soit: les Franches-Montagnes, le haut du Vallon de Saint-Imier, la région de Morteau, le Plateau de Diesse-La Neuveville et une partie du Seeland. Ainsi renforcée, la région polarisée Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds représente un poids écono-

mique et démographique suffisant (quelque 200 000 habitants) pour conserver et même améliorer les équipements qui font la qualité de vie, donc l'attractivité d'une région. Ce pôle renforcé permettra de ralentir, voire stopper l'hémorragie de forces vives vers les métropoles de Suisse.

J'ajouterai tout de même le fait que, s'il faut promouvoir les collaborations entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, la région polarisée par Neuchâtel est plus peuplée (environ 100 000-120 000 habitants) que celle de La Chaux-de-Fonds (environ 60 000 habitants). C'est la conséquence de la croissance continue de la banlieue de Neuchâtel qui, en ajoutant une population plus importante que les 33 000 de la Ville, a

constitué une agglomération de quelque 80 000 habitants alors que La Chaux-de-Fonds n'a pas de banlieue pour renforcer le poids démographique de ses quelque 38 000 habitants. Il s'ensuit que les équipements destinés à la région polarisée par l'agglomération de Neuchâtel seront par conséquent obligatoirement plus importants, numériquement ou qualitativement, que ceux offerts par La Chaux-de-Fonds. C'est en tenant compte de ces faits démographiques qu'il faut promouvoir des synergies basées sur des complémentarités. ●

Frédéric Chiffelle,
professeur honoraire,
Université de Neuchâtel

Publicité



respect
©opyright!

Le droit d'auteur se met en scène à l'école !

Copier de la musique, est-ce légal ou illégal ? Comment un artiste est-il rémunéré pour sa création ? respect ©opyright! propose aux enseignants et aux élèves une leçon passionnante, haute en couleurs et préparée de façon professionnelle afin de transmettre sur un mode ludique des informations sur le droit d'auteur. A cette occasion, un jeune artiste de renom (par exemple le rappeur DJ Le Lord) montre comment on peut aborder les questions de droit d'auteur dans un esprit positif et constructif. respect ©opyright! est une campagne de sensibilisation conçue et financée par les cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et de droits voisins

Participation : 100 à 200 élèves, de 12 à 16 ans. **Durée :** 60 minutes. **Frais :** aucun. **Contact et réservation :** SUISSIMAGE, christine.schoder@suissimage.ch, 031 313 36 30 www.respectcopyright.ch



Une nouvelle neuchâteloiserie a échauffé bien des esprits ces derniers temps et fait dire et écrire bien des sottises. Nous espérons ne pas trop en rajouter en nous penchant sur un problème emblématique des difficultés actuelles de notre canton.

Stefan Lauper

Pilotage des systèmes éducatifs et mécanismes de compensation

Quand le littoral joue à se faire peur en se déplaçant dans les montagnes...

► Ainsi donc, une fuite permit au quotidien local¹ d'annoncer fort inopportuement la décision du Conseil d'Etat de déplacer certaines filières du CPLN² dans le bâtiment laissé vide par le départ de l'Ecole d'ingénieurs du Locle. Et c'est évidemment les Loclois qui furent soupçonnés d'avoir orchestré cette médiatisation... S'ensuivirent les communiqués et rectificatifs de la direction du CPLN, puis, le jeudi 11 février du Chef, accompagné du nouveau chef du tout aussi nouveau SFPO³.

C'est à cette occasion que l'on apprit qu'il était bien question de déplacer «quelque chose» au Locle. Mais aussi que l'EPC⁴ aura besoin de nouveaux locaux puisqu'elle sera elle-même contrainte de déménager pour faire place aux étudiants de l'EPFL⁵, qui, comme chacun sait, a aimablement accepté de collaborer avec le canton pour maintenir des filières HES en micro-technique... Tout le monde suit?

A ce jeu des chaises musicales, ce sont donc des filières techniques du secondaire II qui devront migrer vers le Haut. Attention! Il ne s'agit pas de raviver la sempiternelle guéguerre entre le Haut et le Bas, mais bien de créer des «centres de compétences» en visant des gains d'efficience et de rationalité.

Les craintes exprimées à ce jour concernent les conséquences de ce transfert pour les apprentis concernés et pour leurs familles. Des propositions ont été émises pour en atténuer les effets: déplacer plutôt les formations duales (moins de jours de formation à l'école) ou des filières ES (lesquelles concernent

des adultes, théoriquement plus «mobiles»). A titre d'exemple, les ressortissants des communes de Lignières ou de Cortaillod passeraient deux bonnes centaines de minutes par jour dans les transports publics, ce qui équivaut tout de même à plus de 4 périodes de leçons... On comprend donc les réticences des personnes qui seraient concernées. D'autre part, certains redoutent que les filières ES disparaissent avant l'arrivée du Transrun⁶. En effet, ces filières ne sont pas subventionnées par la Confédération et sont par conséquent à la charge du canton uniquement...

L'ancien chef de l'ancien SFPL⁷ rappelle la volonté du canton, depuis 10 ans, de répartir les filières sur le territoire tout en évitant les doublons. Si les domaines *nature*, *santé* et *art* ont à présent été rendus conformes à cette volonté, il n'en est pas de même pour le domaine *technique*, qui doit encore subir des restructurations. En outre, la localisation des filières techniques dans le Haut serait d'ailleurs assez logique si l'on considère que d'importants investissements matériels y ont été consentis notamment pour la mécanique. On comprend donc tout aussi bien les bases de réflexion de nos autorités.

Si l'on songe que le Conseil d'Etat poursuit l'objectif d'inciter les élèves à choisir des formations duales plutôt qu'en école de métiers (plus chères), on pourrait encore expliquer le choix du Locle par l'effet «repoussoir» de la Mère-Commune... Et les réactions de certains apprentis du Bas semblent confirmer

l'efficacité de ce levier psychologique, puisqu'ils affirment carrément qu'ils renonceraient à leur choix professionnel s'ils devaient se rendre au baigne... euh au Locle! En jouant à fond la carte «effet rédhibitoire de la 122e ville de Suisse⁸», Le Locle pourrait encore rendre bien des services au Canton...

Les intérêts des uns et des autres sont, on le voit, diablement intriqués et, si l'on comprend les arguments de chacun, on peine à voir comment la situation pourrait se pacifier.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ne connaissons pas encore les filières qui seront déplacées. Mais des questions intéressantes sont désormais posées: les Loclois sont-ils réellement aussi fourbes qu'on le dit? Les jeunes Neuchâtelois sont-ils si casaniers qu'ils choisissent leur métier principalement selon des critères géographiques? Comment l'Etat convaincra-t-il les élèves et leurs parents de choisir des voies de formation qu'il dit par ailleurs vouloir valoriser en prenant le risque de rendre le Lycée encore un peu plus attractif? L'Etat paiera-t-il les abonnements de train? Avons-nous raison de vénérer le Transrun et d'en attendre la solution à tous nos problèmes?

¹ L'Express-Impar du 5 février 2010

² Centre professionnel du littoral neuchâtelois

³ Service des formations postobligatoires

⁴ Ecole professionnelle commerciale

⁵ Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

⁶ Le Transrun est «concept de transports publics qui permettra de relier de manière optimale toutes les régions du canton.» www.lerun.ch.

⁷ Service de la formation professionnelle et des lycées, récemment transféré en SFPO (cf. supra).

⁸ D'après un classement de Bilanz de funeste mémoire.